

Rentrée sociale 2024-2025 : Synthèse des enjeux et priorités de l'Uniopss par secteur

Publication annuelle de référence du réseau Uniopss-Uriopss, le Document de Rentrée Sociale propose une analyse des enjeux politiques et budgétaires, ainsi qu'un regard transversal sur l'actualité des politiques publiques dans les champs de la santé, du social et du médico-social. Zoom sur les principaux enjeux et priorités par secteur en cette rentrée 2024.

SANTÉ

Un système de santé dans l'attente d'une véritable orientation globale

➤ Contexte et enjeux

La santé, comme bien d'autres secteurs essentiels de notre société, connaît une période de forte crise et les projections ne sont guère rassurantes pour les dix prochaines années. La question de la démographie des professionnels de santé, ainsi que celles des enjeux à venir dans le secteur de la santé mentale et de la santé environnementale, entre autres, préoccupent. Si l'on veut promouvoir une santé publique inclusive et protectrice, il est nécessaire d'avoir un service de santé misant sur la coordination des soins, l'égal accès aux soins (avec une prise en compte spécifique des populations précaires), la reconnaissance des savoirs expérientiels et la participation des personnes bénéficiaires, depuis l'élaboration des politiques publiques jusqu'à leur évaluation.

➤ Priorités

- **Être vigilant sur la financiarisation de nos systèmes de solidarité, via notamment la création d'un observatoire** chargé de chiffrer le coût de l'augmentation du nombre d'acteurs lucratifs dans le système de santé.
- **Plaider pour une grande loi d'orientation pour la santé environnementale et de la planification écologique** de notre système de santé. Prévoir ainsi l'introduction, dans le **PLFSS 2025**, d'un article préliminaire annonçant : « *Une attention particulière sera portée à la prise en compte des recommandations en matière de lutte contre le réchauffement climatique dans l'ensemble des décisions.* »
- **Imposer une véritable prise en compte de la santé mentale dans la société**, et notamment pour la jeunesse. Il est urgent de prendre des mesures pour améliorer les diagnostics et pour mieux organiser la prise en charge. Dans le cadre du **PLFSS 2025**, l'Uniopss proposera qu'une attention particulière soit portée à la prévention en santé mentale (troubles psychiatriques, addictions...), dans l'ensemble des consultations de prévention prévues et pour tous les âges. L'Uniopss sera également vigilante quant à l'application effective des mesures annoncées lors des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant, notamment le service de santé de l'élève, lequel devra prendre en compte la santé mentale des enfants, population connaissant une crise démographique de ses professionnels.

- **Orienter les formations vers les thématiques de santé d'avenir** ou nécessitant un renfort de professionnels.

POLITIQUES DE L'AUTONOMIE

Ensemble pour une société toujours plus inclusive et solidaire !

➤ Contexte et enjeux

Alors que nous sommes toujours en attente d'un gouvernement, les réformes sur le champ de l'autonomie se poursuivent, voire s'accélèrent. Préfiguration du Service public départemental de l'autonomie, fonctionnement plus souple des ESMS accompagnant les personnes en situation de handicap, déploiement progressif des prêts d'accès sociale ou encore la loi Bien-vieillir... les acteurs œuvrant dans le champ de l'autonomie sont particulièrement sollicités.

Ces réformes viennent, pour certaines, profondément réinterroger nos modes de fonctionnement ainsi que notre perception des politiques médico-sociales en tant que telles. Longtemps jugées figées dans le temps et trop rigides, ces dernières présentent aujourd'hui un visage nouveau où la souplesse et la modularité ont la part belle. Toutefois, et quand bien même cette évolution était attendue pour mieux répondre aux besoins particuliers des personnes accompagnées, il est important de rester vigilants quant à la mise en œuvre de ces modalités d'accompagnement renouvelées.

➤ Priorités

- **Mettre à l'ordre du jour l'adoption, avant le 31 décembre 2024, d'une loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge** telle que prévue par la loi Bien-Vieillir. Celle-ci devra notamment déterminer la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'État pour atteindre ces objectifs.
- **Déterminer les contours d'une prestation universelle d'autonomie**, avec pour finalité, de couvrir tous les besoins de compensation quels que soient l'âge, l'état de santé ou le handicap.
- **Instaurer un observatoire national de l'autonomie**, afin de mieux connaître les besoins pour adapter l'offre.
- **Financer, dans le cadre du PLFSS 2025**, le déploiement des services publics départementaux de l'autonomie (SPDA), la création d'un nouveau Fonds d'aide à la transformation des ESAT (notamment au regard des nouvelles obligations liées à la loi dite Plein Emploi) ; prévoir des crédits pérennes pour assurer la compensation par l'État du financement par les ESAT de la complémentaire santé des travailleurs en situation de handicap ; adapter le montant de l'aide annuelle accordée à la CNSA aux départements, aux besoins liés au soutien de la mobilité des professionnels de l'aide à domicile.
- **Prévoir, dans le cadre du PLFSS, des financements permettant aux Ehpad** de couvrir, par le biais du forfait soin, des actions de prévention de la perte d'autonomie.
- **Mener des travaux d'évaluation et de clarification** de la prise en charge de frais de transport des personnes en situation de handicap par l'Assurance maladie.
- **Étendre le bénéfice de la TVA à 5,5 % à l'habitat inclusif.**
- **Abroger la barrière d'âge** pour bénéficier de la prestation de compensation du handicap. Cette disposition est en cohérence avec le caractère universel de la prise en charge du soutien à l'autonomie (principe à l'origine de la 5^e branche) et surtout en conformité avec la loi du 11

février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui prévoyait en son article 13 que « *Dans un délai maximum de cinq ans, les dispositions de la présente loi opérant une distinction entre les personnes handicapées en fonction de critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux seront supprimées* ».

ENFANCES, FAMILLES, JEUNESSES

Entre vision parcellaire et inaction

➤ Contexte et enjeux

Annoncée au début de l'été 2022 comme l'une des priorités fortes du quinquennat, l'enfance fait toujours l'objet d'ambitions partielles et d'actions décousues. Les remaniements successifs des derniers mois ont certes conduit à la nomination d'un secrétaire d'État ou d'un ministre délégué dédié aux enfants et aux familles, mais les réformes engagées ou souhaitées souffrent des lenteurs et revirements inhérents aux changements de gouvernement. Les objectifs poursuivis à travers la création du service public de la petite enfance sont maintenus, mais de grandes zones d'ombre demeurent concernant leur réalisation.

Du côté de la protection de l'enfance, malgré les multiples alertes, aucune action n'a été engagée pour faire évoluer un système qui ne parvient plus à protéger tous les enfants et jeunes en nécessité de l'être. Les derniers mois ont été marqués par la création de deux commissions d'enquête parlementaire, l'une portant sur le modèle économique des crèches, l'autre sur les manquements des politiques de protection de l'enfance, comme une forme de dernier recours face à des constats alarmants s'empilant sans réaction.

Malgré une volonté interministérielle affichée, les politiques conduites et les réformes envisagées tendent encore trop à fragmenter les publics, enfants comme parents, apportant des réponses incomplètes et introduisant des segmentations artificielles.

➤ Priorités

- **Apporter des réponses concrètes et mettre en place une politique globale ambitieuse face à la crise majeure que connaît le secteur de la protection de l'enfance.** Partie prenante du collectif « Les 400 000 » et de la mobilisation prévue le 25 septembre à Paris, l'Uniopss partage les revendications suivantes : mettre fin aux « listes d'attente » et aux orientations par défaut dans des services ou établissements non adaptés aux besoins des enfants ; reconnaître et remédier au déclassement des travailleurs sociaux ; réinvestir dans le soutien aux familles en difficulté ; assurer un accompagnement des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance.
- **Favoriser le déploiement du service public de la petite enfance.** En ce sens, il est indispensable que le **PLF 2005** prévoie effectivement la compensation financière versée par l'État aux communes/intercommunalités pour l'entrée en vigueur, à compter de janvier 2025, de leurs compétences obligatoires en matière d'accueil du jeune enfant. Il est en effet essentiel que celles-ci puissent accompagner les familles dans le choix d'un mode d'accueil, soutenir la qualité de l'accueil sur leur territoire et planifier le développement de nouvelles places d'accueil.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION :

Entre déceptions et atteintes fondamentales aux personnes en situation de vulnérabilité

➤ Contexte et enjeux

En 2023 et 2024, les associations de solidarité n'ont eu de cesse de dénoncer la mise en place et l'annonce de mesures en rupture avec les politiques de lutte contre la pauvreté. Ainsi, au mois de décembre, les parlementaires ont voté une loi destinée à réguler l'immigration, loi qui est source d'indignité pour les personnes, de désordre dans la société, et de défiance envers les associations. La période a été également marquée par l'expérimentation, dans des territoires, des nouvelles dispositions concernant le RSA (suspension des droits), par le resserrement des mesures pour accéder au chômage, ainsi que par le développement d'emplois peu qualifiés et peu rémunérés, sans oublier les difficultés croissantes d'accès au logement.

Le taux de pauvreté a cessé de baisser en France (plus de 9 millions de personnes concernées, soit 15 % de la population, selon les données provisoires 2022 de l'Insee). La hausse des prix de l'énergie sur un an (+6,8 %), celle des produits alimentaires (+11,2 %), couplées à une augmentation tardive des salaires, ont conduit à une baisse de revenus, de plus en plus difficile à supporter pour les personnes aux revenus modestes, lesquelles font de plus en plus appel à l'aide alimentaire.

Ces manquements entraînent mécaniquement une perte drastique de pouvoir d'achat, conduisant ainsi une partie de la population dans l'extrême pauvreté.

➤ Priorités

- **Porter un programme ambitieux de lutte contre la pauvreté**, de lutte contre les inégalités et de promotion de l'accès effectif aux droits économiques et aux droits sociaux, notamment en refondant notre système pour créer une protection sociale universelle.
- **Inscrire l'accès aux droits** comme une priorité gouvernementale, de même que l'inconditionnalité des minima sociaux.
- **Instaurer une véritable solidarité à la source** (le dispositif actuellement envisagé ne constituant pas un réel versement automatique de ces prestations, mais plutôt des déclarations préremplies qui devront être signées).
- **Augmenter, dans le cadre du PLF 2025, le budget des places d'hébergement de 120 millions d'euros** pour permettre la création de 10 000 places d'hébergement supplémentaires et/ou l'ouverture de solutions de logement accompagné.
- **Adopter une loi de programmation pluriannuelle sur l'hébergement, le logement accompagné et le logement social**. Une programmation ambitieuse de logements locatifs sociaux s'impose pour répondre aux 2,6 millions de personnes en attente de logement social.
- **Réintroduire un engagement fort de l'État dans les aides à la pierre**, qui sert à la construction de logements locatifs sociaux.
- **Sacraliser la loi SRU** et renoncer à tenter de la grignoter, comme cela avait été amorcé à travers le précédent projet de loi dit « logement abordable ».

RÉGULATION ET TARIFICATION DES ESSMS

Des palliatifs temporaires face à des enjeux structurels

➤ Contexte et enjeux

Dans un environnement en perpétuelle évolution, les ESSMS sont confrontés à des défis complexes qui touchent à la fois à la gestion financière, aux ressources humaines et à l'adaptation des services aux besoins changeants des populations vulnérables. La réforme des modèles tarifaires, la politique salariale Ségur, ainsi que l'amélioration des conditions de travail sont des préoccupations majeures qui s'inscrivent dans un contexte de réforme systémique.

Les prochains mois s'annoncent donc comme une étape cruciale, mais semée d'embûches. Il est impératif que les réformes planifiées ne se contentent pas de solutions temporaires mais qu'elles abordent les problèmes de fond de manière exhaustive. La résilience des ESSMS dépendra de leur capacité à faire face aux difficultés quotidiennes et structurelles, avec le soutien inconditionnel de l'État et des parties prenantes, pour transformer ces défis en opportunités d'évolution durable.

➤ Priorités

- **Apporter, aux structures associatives concernées, le soutien financier** nécessaire à la mise en œuvre de la revalorisation « Ségur ». Le financement de celle-ci nécessite en effet une enveloppe budgétaire conséquente, estimée à plusieurs centaines de millions d'euros annuels, pour des structures déjà confrontées à d'importantes difficultés financières.
- **Modifier les dispositions du décret n°2022-739** censé réguler le financement des revalorisations salariales *via* la compensation, par la CNSA, des coûts aux conseils départementaux. Cette évolution permettrait de désolidariser les financements, des données (obsolètes) de 2022, et de centraliser la collecte des données ETP au niveau départemental. Avec pour conséquence, une amélioration de la fiabilité des données et un allègement de la charge administrative des établissements.
- **Modifier les dispositions du CPOM** afin de faire évoluer la question de la non-opposabilité des charges de personnel dans le cadre des CPOM.

EMPLOI, ATTRACTIVITÉ ET TRAVAIL SOCIAL

Au bord de la crise ?

➤ Contexte et enjeux

La pénurie des métiers dans l'action sociale et médico-sociale devient, chaque année qui passe, de plus en plus préoccupante. Alors que les besoins des personnes augmentent, que des établissements et services se créent et ouvrent des places, le manque de personnel qualifié met en grande difficulté les associations qui ne peuvent pas assurer le nombre d'accompagnements qu'il faudrait, avec des professionnels confrontés à des conditions de travail qui se dégradent.

Face à ce contexte de crise profonde, il est primordial de permettre aux associations de (re)trouver une place centrale dans la société et de la valoriser.

➤ **Priorités**

- **Soutenir les associations** pour une revalorisation salariale générale et des financements permettant de mettre en place des démarches de QVCT et de prévention de la pénibilité et des risques psychosociaux.
- **Favoriser la mise en place d'une organisation plus souple, participative** pour améliorer, entre autres, les conditions de travail et la qualité des accompagnements.
- **Dessiner, dans la suite du Livre blanc, les grandes évolutions du travail social** pour les prochaines décennies, afin d'apporter une vision de ce secteur et des métiers d'ici 2030-2040.